



du 8 au 10 février 2013, Châlons en champagne sera la capitale du cheval !

Madame, Monsieur

La capitale champardennaise mérite ce titre tant elle a su rassembler depuis 5 ans maintenant, toutes les filières liées à l'activité équestre.

C'est vrai qu'avec 15 000 licenciés, un cheval champardennais présent à chaque olympiade, 3 hippodromes, la Champagne Ardenne s'inscrit comme un pôle d'excellence de premier plan dans notre Pays.

Je suis aussi très heureux de vous adresser un dossier de participation au "SALON DU CHEVAL" qui se déroulera à Châlons en Champagne les 8.9 et 10 Février 2013 dans le magnifique CAPITOLE tout juste inauguré.

Notez bien ces dates car il n'y aura que 2 shows étalons en France, un à l'Ouest, à St Lô en Normandie et un à l'Est, à Châlons en Champagne ! Ce sera également un événement équestre qui s'adressera aux professionnels, aux amateurs et au grand public d'où un format sur 3 jours avec un programme varié et adapté à tout type de public !

Au programme des festivités : warm-up en indoor, spectacle équestre, animations, Show des Etalons et Trophée des Eleveurs.

Sous l'autorité de l'ARDCP et du Conseil des Chevaux, ce rendez-vous s'adresse aux professionnels naturellement, mais il s'ouvre vers un large public grâce au savoir-faire des organisateurs de la foire de Châlons qui accueillait près de 220 000 visiteurs, il y a peine 3 semaines.

Ne ratez pas cette belle opportunité et je vous invite à renvoyer votre inscription par retour afin de vous faire bénéficier de 10% de remise sur le prix du m2 de votre stand !

En restant à votre disposition,

Recevez, Madame, Monsieur mes plus cordiales salutations.

Le commissaire Général

Bruno FORGET

Bien à Vous

PS : venez pour mieux nous connaître, jeter un petit coup d'oeil sur notre site
www.foiredechâlons.com

REGLEMENT INTERIEUR DU 3ème SALON DU CHEVAL de Châlons en Champagne

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Le 3ème Salon du Cheval de Châlons en Champagne se tiendra les 8, 9 et 10 Février 2013.

L'entrée est payante.

Heures d'ouverture:

Vendredi de 10 h à 20 h 00

Samedi de 10 h à 20 h 00

Dimanche de 10 h à 19 h 00

ARTICLE 2 : ADMISSION

L'exposant admis, accepte expressément la responsabilité du fait des personnes tenant son stand aussi bien vis-à-vis du salon que des visiteurs. En outre, l'enseigne du stand devra obligatoirement correspondre à la demande de participation. La sous-location de tout ou partie du stand est interdite.

ARTICLE 3 : LOCATION - OCCUPATION DES STANDS

Mise à disposition des stands : dès le jeudi 7 Février à 8 h 00

L'installation devra être impérativement terminée le 8 février à 9 h 00

Le déménagement du matériel pourra s'effectuer à compter du Lundi 11 février de 8 h 00 à 18 h 00 DERNIER DÉLAI.

Les demandes sont à adresser au siège de l'Organisateur au plus tard le **30 Novembre 2012**.

Il est strictement interdit aux exposants de détériorer le matériel fourni par l'organisateur. Toute dégradation fera l'objet d'une facturation particulière. Aucune demande non accompagnée de l'acompte ne pourra être prise en considération. En cas d'annulation avant le 31 décembre, l'acompte sera remboursé, déduction faite du droit d'inscription restant acquis à l'Organisateur au titre des frais de dossier.

Le solde de la facture devra être réglé avant le 15 janvier 2013.

ARTICLE 4: SECURITE

Il est indispensable que chaque exposant lise attentivement le REGLEMENT DE SECURITE. Tout stand non conforme à la réglementation en vigueur se verra interdire l'ouverture de celui-ci et la coupure des fluides

ARTICLE 5: ASSURANCES – GARDIENNAGE

La surveillance est assurée de jour et de nuit par le service de gardiennage du Salon. Cependant, l'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes et dommages qui pourraient être occasionnés. Il ne répond pas des vols qui pourraient être commis pas plus que des dommages pouvant provenir de grèves et d'émeutes.

Pour le cas extraordinaire où la responsabilité de l'organisateur devrait être directement engagée, celle-ci ne saurait obliger l'organisateur au-delà du strict remboursement des frais exposés.

Les exposants devront obligatoirement se couvrir contre les risques inhérents à leur participation par l'adhésion au contrat groupe multirisque exposition souscrit par l'organisateur, au titre de leur mobilier, matériel et marchandises, ainsi qu'au titre de leur responsabilité civile en tant qu'exposant.

Le détail des garanties et des capitaux est disponible auprès de l'organisateur sur simple demande.

Pour le cas, où une couverture complémentaire serait nécessaire, il appartient à l'exposant de s'assurer par contrat séparé.

ARTICLE 7: OBSERVATIONS

Dans le cas où, pour une raison ou pour une autre, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes d'admission seraient annulées purement et simplement et les fonds versés remboursés sans intérêt (déduction faite d'un droit fixe de 130 € H.T. acquis en tout état de cause à titre d'indemnité), sans que les exposants, et ceci de convention expresse, puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit, contre l'organisateur. En cas de contestation, les tribunaux de Châlons-en-Champagne sont seuls compétents.

3ème SALON DU CHEVAL de Châlons en Champagne



Reçu le	<input type="text"/>
N°	<input type="text"/>

du 8 au 10 Février 2013

au parc des expositions "Le Capitole en Champagne"
avenue du Président Roosevelt à CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Organisation: UCIA/Foire de Châlons : 4, rue Garinet - B.P. 36
51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél. 03 26 68 20 44 - Télécopie: 03 26 68 52 18

E-mail: ucia.chalons.en.champagne@wanadoo.fr - Internet: www.foiredeschalons.com

SAS UCIA Expos au capital de 400 000 € - Siret 444 614 408 00011 - Code APE 8230Z

DEMANDE DE PARTICIPATION

Nom ou Raison Sociale: _____

Adresse: _____

Téléphone de l'entreprise: _____ Télécopie: _____

Nom et adresse du Responsable du stand: _____

e-mail: _____

Registre du Commerce: _____ Registre des Métiers: _____

Banque N° Chèque Acompte

MERCI DE NOUS FOURNIR CES RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES

<u>MARQUES REPRÉSENTÉES</u>	<u>PRODUITS OU SERVICES PRÉSENTÉS</u>
<u>PRODUITS EXCLUSIFS OU NOVATEURS</u>	

EMPLACEMENT RÉSERVÉ À VOTRE CORRESPONDANCE

♦ **INSCRIPTION**

Par exposant direct: **130 € HT**

♦ **RÉSERVATION D'UN EMLACEMENT**

(stand nu-absence de cloison-pas de séparation de stand)

Comprenant: • l'assurance
 • le Gardiennage
 • la Publicité Générale
 • 20 Cartes d'entrée gratuite valable pour 1 personne à offrir à vos clients
 • 2 badges

JE RÉSERVE [] m² (minimum 9m² 3x3) **50 € HT le m²**

avec [] box **130 € HT l'unité**

JE RESERVE [] angles **120 € HT l'unité**

♦ **ASSURANCES MULTIRISQUES**

minimum obligatoire 460 €/m² à 4‰ =

♦ **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE** **35€ H.T.**

(joindre photocopie sinon facturation obligatoire)

♦ **OPTIONS**

• Cloison avec raidisseurs en façade [] x 13,80 € HT le m²

• Rail de 3 spots [] x 33 € HT l'unité

• Moquette aiguillettée M3 [] x 8,90 € HT le m²

GRIS - ROUGE - BLEU (entourez votre choix)

• Puissance électrique par 1000 W par 1000 W [] x 51 € HT

• Branchement écoulement eau avec évier oui non [] x 135 € HT
 [] x 85 € HT

• Mobilier (banque d'accueil, tabouret Z...) nous consulter

**TOTAL HT
T.V.A. 19,6 %**

TOTAL TTC

Décompte	Réservé à l'organisation
130	

Versement 50 % à l'inscription par chèque bancaire à l'ordre de la "SAS UCIA EXPOS"

AUCUNE DEMANDE NON ACCOMPAGNÉE DE L'ACOMPTÉ PRÉVU NE POURRA ÊTRE PRISE EN CONSIDÉRATION.
 JE RECONNAIS AVOIR REÇU LE RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ ET AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MANIFESTATION

Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé" Fait à : _____ Le : _____
 Signature et cachet de l'entreprise